

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité – Travail – Progrès

Décret n° 2001-54 du 12 Février 2001 portant nomination
des membres de la commission d'organisation du dialogue national.

Le Président de la République,

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 2001-53 du 12 Février 2001 portant création,
attributions et organisation de la commission d'organisation du dialogue national

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du
Gouvernement.

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier.- Sont nommés membres de la commission d'organisation du dialogue
national :

- M. Gérard BITSINDOU :	Président
- M. Mathias DZON :	Vice-Président
- M. Firmin AYESSA :	Secrétaire
- M. Charles Zacharie BOWAO :	Rapporteur
- M. André ONGAGNA :	Trésorier

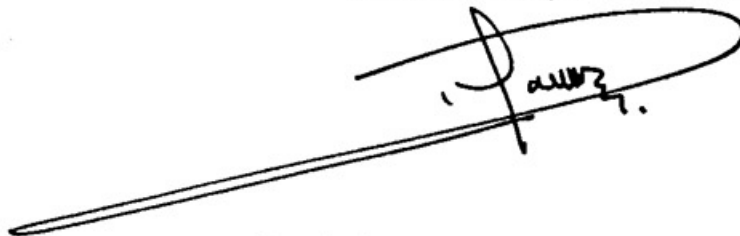
membres:

- M. Isidore MVOUBA
- M. Jean Martin MBEMBA
- M. Célestin GONGARAD NKOUA
- M. Jean-Baptiste TATI LOUTARD
- M. Léon Alfred OPIMBAT
- M. François IBOVI
- M. Hyacinthe ONGOTTO

- M. Marius MOUAMBENGA
- M. Jean Pierre LEKOBA
- M. Gaston SAMBA
- Mme. Delphine EMMANUEL ADOUKI
- M. Jean OBA - BOUYA
- M. Henri DJOMBO
- M. Jean-François OBEMBE
- M. Gaston OLOLO
- M. Adamo MATETA
- M. François BOUESSE
- M. Benoît MOUNDELE NGOLO
- M. Joseph MBIZI
- M. Alexandre MANIANE
- M. Ernest René ABANDZOUNOU
- M. Pierre Michel NGUIMBI
- Mme Clémentine PORTELLA
- Mme Emilienne LEKOUNDZOU
- M. André MOUELE
- M. Jean-Louis FRAGONARD
- Mme Marie Thérèse AVEMEKA
- Mme Antoinette KEBI
- Mme Marie Josée MATHEY
- Mme Geneviève OKIENY
- Mme Marianne SIANARD
- M. Pierre NSIKA

Article 2.- Le présent décret sera publié selon la procédure d'urgence, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel./-

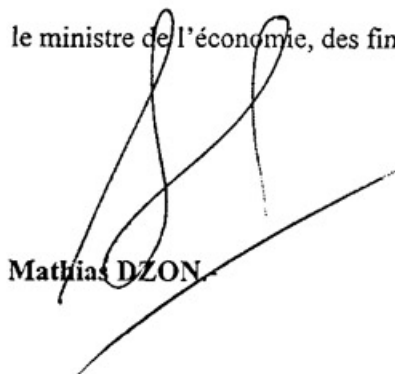
Fait à Brazzaville, le 12 Février 2001



Denis SASSOU - NGUESSO.-

Par le Président de la République,

le ministre de l'économie, des finances et du budget



Mathias DZON.-